

Adresse de la société populaire de Foug (Meurthe) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Foug (Meurthe) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 21 thermidor an II (8 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 324;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22986_t1_0324_0000_2

Fichier pdf généré le 09/07/2021

o

[*La sté popul. et régénérée des sans-culottes de Pamiers* (1), à la *Conv.*; Pamiers, 25 mess. II] (2).

Citoyens législateurs,

La République française vole de succès en succès; la coalition armée contr'elle voit arriver le moment de sa chute prochaine, et la dernière heure des despotes est prête à sonner; la déclaration des droits, cet étendard sacré de la nature prend son essor et rappelle les peuples à la liberté pour n'en faire qu'une seule famille de frères.

Que nos succès constants ne nous endorment pas! Marchons de victoire en victoire et ne posons les armes qu'après avoir rendu la paix aux peuples, et donné la mort à leurs tyrans.

Point de paix, point de trêve jusqu'à l'extinction de tous ces gouvernements monstrueux, dont l'unique objet est de donner des fers au genre humain: car telle est la destinée des Français, devenus républicains, que leur exemple doit servir d'initiative aux nations qui courbent leurs têtes sous le joug du despotisme, pour conquérir la liberté et l'égalité, ces bienfaits inséparables de la nature.

Point de paix, point de trêve avec les despotes, c'est le dernier mot des républicains français. C'est celluy des sans-culottes de la société montagnarde de Pamiers.

A. ROUSSET (?) fils (*présid.*), SAUVINE (*secrét.*), CASTET (*secrét.*), CANTOU (*secrét.*), AZÉMA (*v^e-présid.*), PAGÈS (*secrét.*).

p

[*La sté popul. de Foug à la Conv.*; s.d.] (3).

Citoyens représentants,

La société populaire et républicaine de Foug, district de Toul, département de la Meurthe, justement indignée de tous les attentats commis contre notre liberté, et tendants à dissoudre la Convention nationale, pour nous faire rentrer dans l'esclavage et sous le despotisme le plus affreux, vous félicite de toutes les mesures fermes et vigoureuses que vous avez prises pour anéantir les conspirateurs. Oui, le cri de la vengeance s'est fait entendre jusque dans nos hameaux. Le crime et l'infâmie vouloient donc étouffer la justice et la probité. La tyrannie et l'oppression remplaceroient la liberté et l'égalité! Enfin la trahison la plus infâme devoit remettre encore les Français dans les fers. Mais, grâce a votre vigilance, citoyens représentants, vous avez encore une fois sauvé la République. Vous avez, dans le plus grand calme, quoiqu'au milieu des poignards des assassins, déjoué tous les complots des Cromwel et des Catilina et vous avez frapés les conspira-

teurs du glaive de la loy. Mais il ne faut pas qu'il en reste un seul; ils ont trop longtems souillés le sol de la liberté. Que tous ces scélérats périssent donc; que tout individu qui voudroit usurper la souveraineté soit mis à mort à l'instant par les hommes libres! Croyent-ils donc que le peuple soit assez lâche pour les écouter? Croyent-ils qu'il foullera au pied les serments les plus sacrés? Non, le peuple connoît ses intérêts et son devoir. C'est de toute part qu'on entend vivre libre ou mourir. Respect, soumission et obéissance à la Convention nationale. Oui, législateurs, nous mourrons tous, s'il le faut, et nos corps vous serviront plutôt de rempart que de trahir un instant nos serments. Ils viennent d'être renouvelés par la société populaire de cette commune, au milieu des acclamations unanimes du peuple. La patrie est sauvée. Vive la République, vive la Convention nationale!

N. MARTIN (*secrét.*), N. CLAUD (*présid.*), LORRAIN.

q

[*La sté popul. de Lamothe-Landerron* (1) au *présid.* de la *Conv.*; Lamothe, 20 mess. II] (2).

Citoyen président,

Par son décret du 18 floréal dernier, la Convention a fermé la bouche à ces lâches et insensés détracteurs de la révolution, à ces vils calomnieurs, qui se remuent en tous sens et de toutes les manières pour tuer la liberté et la sainte égalité, afin de dominer sur le peuple, et de s'engraisser plus longtems de sa sueur.

Les François étoient, par l'Eternel, destinés à donner à l'univers l'exemple de la vraie grandeur et du courage; mais il leur faloit une Convention, il leur faloit les hommes de la Montagne, ces hommes rares qui ont surpassé en fidélité, force et énergie, les hommes les plus célèbres de la Grèce, de Rome et d'Athènes. Aucun peuple, autre que le françois fut-il jamais véritablement libre? Connut-il jamais l'égalité? Chés tous les peuples, le fanatisme et la superstition furent les moyens ordinaires employés pour faire agir le peuple. La Convention aujourd'hui a parlé; son langage étoit celui de la raison; sa voix a été aussitôt écoutée; le peuple s'est levé. La Convention a décrété que le peuple françois reconnoissoit l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme; les François ont fait et chanté des hymnes de louanges. Frémisse l'imposture! N'est-ce pas la merveille du monde, la seule véritable? La postérité dira: voilà l'ouvrage de la Convention, elle a fait le bonheur des hommes pendant leur existence phisique, elle les a rendu libres et égaux en droits par l'exemple de toutes les vertus, et, après leur mort, elle leur a assuré le triomphe de la gloire, la jouissance du souverain bien, le bonheur suprême.

(1) Ariège.

(2) C 315, pl. 1263, p. 19. Mentionné par *Bⁿ*, 29 therm. (2^e suppl^l).

(3) C 315, pl. 1263, p. 16; *Bⁿ*, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(1) Bec-d'Ambès.

(2) C 315, pl. 1263, p. 13.